

Saviez-vous que ?

- Chaque jour au Québec, 3 personnes s'enlèvent la vie
- Les hommes représentent plus de trois quarts des décès par suicide (803 hommes et 243 femmes en 2016)
- En 2016, selon les données provisoires disponibles, 1046 personnes sont décédées par suicide

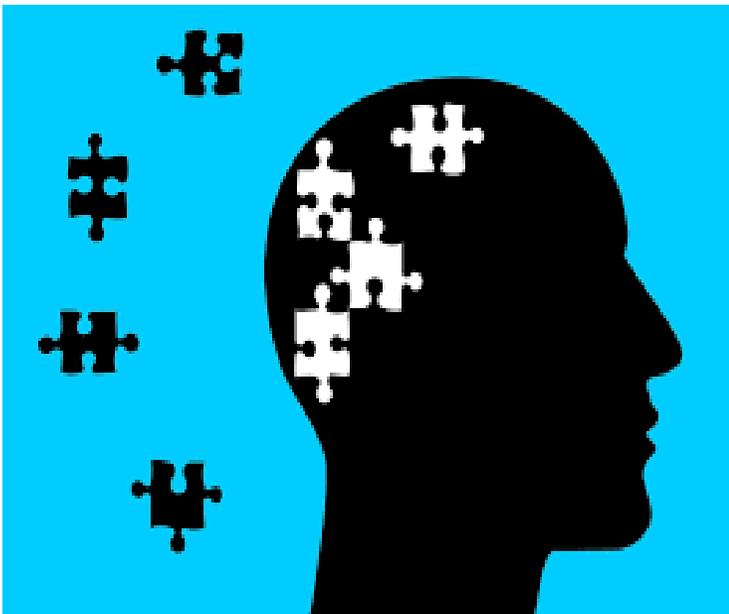
(INSPQ, 2018)



L'infirmière est responsable d'évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique et l'infirmière auxiliaire contribue à cette évaluation en collectant les données.

Depuis l'adoption des projets de Loi 90 et 21, le champ d'exercice de l'infirmière s'est considérablement développé et l'infirmière devient donc une professionnelle clé pour œuvrer auprès des personnes à risque suicidaire.

Voir au verso, un aide-mémoire qui pourra vous aider à détecter, dépister et évaluer les personnes présentant un risque suicidaire.



Risque suicidaire

PERSONNES VULNÉRABLES

- Groupes à risque: Hommes, Tr. Santé mentale/Dépendance; Tentative de suicide antérieure
- Signes et Sx de détresse
- Moments critiques : événements stressants ou des situations de vulnérabilité (ex. : rupture, congé de services, échec, trauma, annonce dx, enjeux Rx)

Détection

- 1 Est-ce que l'utilisateur pense au suicide actuellement?
- 2 Est-ce que l'utilisateur a pensé au suicide dans les derniers mois?
- 3 Est-ce que l'utilisateur a fait une tentative de suicide dans la dernière année?



- ✓ **OUI** à l'une ou l'autre des questions de détection exige l'exploration des **5** indicateurs

INDICATEURS DU NIVEAU DE RISQUE

1 Planification COQ

L'utilisateur a-t-il un plan (**Comment, Où, Quand**)
Ex.: Avez-vous accès au moyen ou à une arme à feu?

2 Intoxication

Ex.: Avez-vous consommé alcool/drogues?

3 Impulsivité/Agitation

Ex.: Avez-vous parfois l'impression d'agir trop vite, de ne pas réfléchir assez avant de poser des gestes?

4 Filet de sécurité

Ex.: Qui est au courant de vos idées suicidaires?

5 Ouverture à recevoir de l'aide

Ex.: Manifeste-t-il une attitude favorable envers les services d'aide?

ASSURER LA SÉCURITÉ

Indicateurs permettant d'établir le niveau de risque global ET les recommandations de niveau de la surveillance.

- ✓ Colliger les renseignements au dossier
- ✓ Transmettre ces renseignements aux personnes concernées
- ✓ Établir des modalités de surveillance et les inscrire au PTI

Interventions

- Assurer un congé en toute sécurité
- Informer le proche sur la façon d'assurer la sécurité à domicile
- Référer à la *Ligne d'intervention téléphonique provinciale en prévention du suicide 24/7*
1 866 APPELLE (277-3553)